

RUTAMBUKA.
Père: MUSEKURA
Mère: NYIRABATEGA
Colline: Ruhengeri
S/Chef: Mpambara
Terr. : RUHENGERRI.

Ruhengeri, le 21 juin 1958.

OBJET:

Révision:
Affaire de 3 champs
contre le S/Chef MPAMBARA
Colline: Ruhengeri
Chef: Kamari.

Ruhengeri



A Monsieur l'Administrateur
Chef de Territoire
à RUHENGERRI.

Monsieur l'Administrateur,

Je prends la respectueuse liberté de venir auprès de votre bienveillance solliciter votre juste compétence dans mon affaire avec le sous-chef MPAMBARA pour ~~usurpation~~ des mes champs dont je suis héritier légitime par succession de mon père MUSEKURA.

Pourrai-je Monsieur l'Administrateur, me permettre humblement de vous détailler les faits exacts de cette affaire.

Mon frère MBANZAGUKEBA qui habitait au Bugoyi-Kisenyi étant tombé malade, mon grand frère SEMANYENZI me chargea d'aller l'assister en restant lui même surveillant de mes biens, y compris les 3 champs (mars 1957).

MBANZAGUKEBA étant mort après un mois de maladie, obligé de regagner ma colline de Ruhengeri, je trouvais que mes champs étaient occupés par le nommé GASHUMBA. L'en ayant chassé, le S/Chef MPAMBARA intervint arbitrairement en sa faveur.

Au tribunal de Chefferie de CYUVE, l'affaire fut jugée à mon détriment en faveur de MPAMBARA, et ayant demandé appel, la copie du jugement me fut refusée par MUGABOWAKIGERI qui me condamna 2 mois de prison.

A ma libération, une nouvelle demande de la copie du jugement fut rejetée en me forçant d'émigrer au Gishari, mais ce que je refusais ne voulant pas céder mes champs où je possède une forte installation, (2 huttes, 1 grenier de sorgho et 1 de maïs avec ma soeur NYIRABYIRUKA.

Tout en vous faisant remarquer que je n'ai jamais manqué au recensement ni à l'impôt pendant plusieurs années à la colline de Ruhengeri. Je fus alors obligé de recourir à votre juste et protectrice compétence, il y a une semaine.

Cependant votre décision me resta défavorable, peut-être à cause d'une mauvaise interprétation, comme un délai de 8 jours me fut donné pour quitter votre territoire pour me rendre au Congo (Gishari).

En conséquence, Monsieur l'Administrateur, je me permets humblement de riposter contre cette mesure prise par erreur, en vous priant avec confiance, de bien vouloir vous occuper de mon affaire avec le plus d'attention pour découvrir la vérité entre mon adversaire MPAMBARA et moi.

Comptant sur vos dispositions favorables, je vous prie Monsieur l'administrateur, de bien vouloir agréer, l'assurance de ma considération très distinguée.

Votre très humble serviteur,

RUTAMBUKA.